

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_042A

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, lundi 16 mars 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
David MAINGUY pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.



ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE LA CHAPELLE SAINT FLORENT

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de Maire délégué de La Chapelle-Saint Florent.

Monsieur Luc CHAUVIN propose sa candidature.

Monsieur Gilles PITON enregistre la candidature de Monsieur Luc CHAUVIN et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

DÉCIDE DE :

- Procéder à l'élection du Maire délégué de La Chapelle-Saint-Florent.
- Résultats du vote du 1^{er} tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 65
 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4
 - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 61
 - Majorité absolue 31
- Ont obtenu :
 - M. Luc CHAUVIN : 51 voix (cinquante et une voix)
 - M. Jean-René GRASSET : 10 voix (dix voix)
- Proclamation des résultats :
 - M. Luc CHAUVIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire délégué de La Chapelle-Saint-Florent

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Nombre de conseillers : 65
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 65
(dont 6 pouvoirs)

Signé le 27 mars 2026
Le Maire
Gilles PITON

